

Il faut choisir la science

Points saillants du budget fédéral 2018-2019

Mars 2018

Vue d'ensemble

Le gouvernement libéral a présenté son troisième budget le 27 février 2018 dans lequel il engage des investissements importants en science et en recherche, qui se traduisent notamment par des augmentations historiques du financement alloué aux trois conseils subventionnaires pour la recherche fondamentale.

S'il s'agit certes d'une grande avancée vers la reconnaissance et la valorisation du rôle primordial de la science, le budget demeure néanmoins en deçà des recommandations formulées par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale dans son rapport final d'avril 2017.

Il y a lieu de souligner les changements positifs que le budget de cette année apporte aux activités scientifiques du gouvernement et aux sciences appliquées, les nouveaux investissements pour soutenir la modernisation des laboratoires et la « réinvention » du Conseil national de recherches, ainsi que la mise en place d'un processus plus transparent et concurrentiel de soutien fédéral aux initiatives de recherche ciblant les priorités.

Le budget propose par ailleurs d'accorder de petits montants de financement au secteur de l'éducation postsecondaire pour élaborer un cadre national destiné à contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires, et pour favoriser l'éducation postsecondaire de la Nation Métisse. Il faut également souligner le financement alloué pour permettre aux représentants des peuples autochtones canadiens de participer aux discussions internationales liées au savoir traditionnel et aux expressions culturelles traditionnelles – initiative que l'ACPPU soutient par son action de défense d'un droit d'auteur équitable.

Intitulé *Égalité et croissance*, le budget 2018 propose une série d'investissements pour mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'équité. On peut notamment citer à cet égard la bonification du régime de prestations de paternité, l'octroi d'un congé payé aux victimes de violence familiale, et l'engagement de présenter un projet de loi sur l'équité salariale proactive qui s'appliquera aux entrepreneurs fédéraux.

Afin de faciliter le suivi des progrès vers l'équité, le gouvernement annonce dans le budget 2018 le financement d'un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion à Statistique Canada, ainsi que de mesures de transparence salariale pour faire la lumière sur les écarts salariaux qui touchent les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les Canadiens racialisés travaillant dans les secteurs sous réglementation fédérale. Il est à noter dans ce budget axé sur l'égalité entre les sexes l'absence de nouveaux fonds pour les services de garde d'enfants.

En somme, le budget 2018, qui permet d'enregistrer d'importantes avancées en recherche et en science, doit être applaudi, d'autant plus que les dispositions du budget prévues dans ce domaine découlent de nos efforts de sensibilisation collectifs et considérables.

Financement de la recherche fondamentale

Après plus d'une décennie de recul du financement accordé aux conseils subventionnaires du Canada, le budget 2018 est marqué par des investissements importants en science et en recherche

Dans l'ensemble, le budget accorde un nouveau financement d'un peu plus de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans (voir le tableau 1).

Tableau 1
Financement des conseils subventionnaires

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	Total
Financement de base – Conseils subventionnaires	0	115	155	185	235	235	925
Conseils subventionnaires : nouveau fonds pour les trois conseils	0	35	45	65	65	65	275
Accroître la diversité dans les sciences	0	5	6	4	4	4	21
Chaires de recherche du Canada	0	25	35	50	50	50	210
Fonds de soutien à la recherche	0	29	39	46	59	59	231
Total	0	209	280	350	413	413	1662

Cet investissement sans précédent montre à l'évidence l'importance de la recherche fondamentale pour l'avenir du Canada : 975 millions de dollars consacrés à la recherche fondamentale entreprise à l'initiative de chercheurs, et 275 millions de dollars supplémentaires destinés à la création d'un nouveau fonds pour les trois conseils pour soutenir la recherche internationale, interdisciplinaire, présentant des risques élevés et demandant des résultats rapides.

En tenant compte de l'inflation, le budget 2018 propose une augmentation du financement réel de 31 % par rapport aux niveaux de 2007-2008 d'ici 2022-2023.

Le financement de base des conseils subventionnaires se répartit globalement comme suit : environ 24 % pour le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et 38 % tant pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) que pour les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

- 354,7 millions de dollars sur cinq ans (90,1 millions par an par la suite) au CRSNG;
- 354,7 millions de dollars sur cinq ans (90,1 millions par an par la suite) aux IRSC;
- 215,5 millions de dollars sur cinq ans (54,8 millions par an par la suite) au CRSH.

Le fait que le gouvernement fédéral soumette le budget 2018 à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) permet aussi d'allouer 15 millions de dollars sur cinq ans aux conseils subventionnaires pour mettre en œuvre des programmes qui valorisent l'égalité et la diversité parmi les chercheurs des établissements d'enseignement postsecondaire.

Tableau 2
Financement de la recherche indépendante

	Comité consultatif	Budget 2018	Fonds alloués (%)
2018-19	155	150	97%
2019-20	310	200	65%
2020-21	465	250	54%
2021-22	485	300	62%
Par suite	485	300	62%

Le gouvernement propose de verser au Conseil de recherches en sciences humaines 3,8 millions de dollars en 2018-2019 afin d'élaborer un plan stratégique qui cerne de nouvelles façons de mener des recherches avec les communautés autochtones, notamment des stratégies pour renforcer la capacité des communautés autochtones à effectuer des recherches et à établir des partenariats avec la communauté de recherche plus vaste.

Toutefois, le budget demeure dans son ensemble en deçà des recommandations du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale qui appelait à l'établissement d'objectifs d'équité plus élevés à un rythme plus soutenu. Le Comité soulignait la nécessité impérieuse d'augmenter le financement des recherches indépendantes lorsque les taux de succès chutent. Il recommandait un apport rapide de fonds de 155 millions de dollars pour chacune des trois premières années, pour se stabiliser à 485 millions de dollars en financement annuel après trois ans.

Le financement assuré par le gouvernement fédéral correspond de près au montant recommandé pour 2018-2019, mais il est inférieur aux niveaux recommandés par le Comité pour les années suivantes. Comme le montre le tableau 2, le budget 2018 alloue à peine 62 % du financement de base permanent aux subventions de fonctionnement ouvertes recommandé par le Comité.

Le Comité recommandait également d'affecter 350 millions de dollars sur quatre ans aux programmes d'aide financière aux étudiants diplômés et de maintenir par la suite un engagement budgétaire permanent de 140 millions de dollars par an. Au lieu de cela, le gouvernement a choisi d'étudier les moyens de mieux soutenir les étudiants par le biais de bourses d'études et de bourses de recherche. Le budget de 2018 propose un nouvel investissement de 165 millions de dollars sur les quatre premières années pour le programme des chaires de recherche du Canada – montant bien en deçà des 455 millions de dollars recommandés par le Comité –, de même qu'un financement de base de 50 millions de dollars en 2022-2023 et par la suite.

Le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte des recommandations de financement formulées par le Comité pour augmenter sensiblement le soutien accordé aux coûts indirects de la recherche par le biais du Fonds de soutien à la recherche et d'autres nouveaux fonds de

fonctionnement pour la recherche postsecondaire. Il a plutôt adopté la recommandation faite par le Comité d'accorder un financement permanent à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Il lui sera ainsi alloué 763 millions de dollars sur cinq ans, dont 160 millions de dollars pour les installations de recherche majeures du Canada, après quoi la FCI bénéficiera d'un financement permanent et stable de 462 millions de dollars par an d'ici 2023-2024. À titre de comparaison, la FCI prévoit d'octroyer 330 millions de dollars en financement en 2018-2019.

Le budget 2018 annonce également un financement de 572,5 millions de dollars sur cinq ans, et de 52 millions par an par la suite, afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique qui offrira aux chercheurs de partout au Canada un accès plus ouvert et équitable en matière de ressources de calcul avancé et de données massives.

Dans la foulée des recommandations du Comité visant à renforcer le cadre global de gouvernance des conseils subventionnaires, le budget 2018 prévoit d'apporter de nouveaux changements aux IRSC. Le gouvernement fédéral présentera une loi destinée à séparer les fonctions du président de celles du président du conseil d'administration des IRSC dans ce conseil subventionnaire, dans le but de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance organisationnelle.

Recherche axée sur les priorités

Le budget 2018 apporte des changements au paysage de la recherche appliquée, dans le sillage de son examen horizontal du financement de l'innovation annoncé dans le budget de l'an dernier.

L'examen a mis en évidence un certain nombre de changements nécessaires pour réduire le nombre et la complexité des programmes. Certaines recommandations visent particulièrement les conseils subventionnaires :

- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie regroupera les subventions d'engagement partenarial, le Programme des professeurs-chercheurs industriels, les subventions Connexion et les subventions de partenariat stratégique pour les réseaux et les projets ainsi que les subventions pour

les Bourses Expérience en un seul programme de subventions de recherche et de développement coopératifs.

- Les Instituts de recherche en santé du Canada regrouperont le Programme de partenariats pour l'innovation en cybersanté et le Programme de démonstration des principes en un seul programme de recherche en collaboration avec l'industrie.

Afin de rendre le financement fédéral pour la recherche mieux adapté et plus efficace, le gouvernement communiquera au cours de l'année de nouveaux processus concurrentiels pour les instituts et organismes de recherche.

Le budget propose également un financement de 140 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, en vue d'accroître le soutien des projets d'innovation collaboratifs auxquels participent les entreprises, les collèges et les écoles polytechniques par l'entremise du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté.

Activités scientifiques gouvernementales

Après une décennie de coupes et de négligence, le budget annonce d'importants réinvestissements dans les activités scientifiques fédérales et propose à cet égard des mesures visant à « réinventer » le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et des investissements dans le réseau de laboratoires fédéraux.

L'examen fédéral du CNRC a conduit au renouvellement d'investissements considérables dans le budget de cette année établi à 540 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et à 108 millions par an.

- 150 millions de dollars sur cinq ans et 30 millions par an par la suite, pour financer les travaux de collaboration à des programmes de recherche et de développement à plusieurs intervenants avec des innovateurs des établissements postsecondaires et des entreprises.
- 30 millions de dollars sur cinq ans et 6 millions par an par la suite, pour établir un fonds pour l'émergence d'idées en vue de cibler des idées de recherche innovatrices au moyen d'un processus concurrentiel examiné par les pairs.

- 62 millions de dollars sur cinq ans et 12,4 millions par an par la suite, afin de réduire les frais imposés aux petites et moyennes entreprises, aux universités et aux collèges pour avoir accès aux installations et à l'équipement spécialisés ainsi qu'aux scientifiques et aux services techniques du Conseil national de recherches.
- 298 millions de dollars sur cinq ans et 59,6 millions par an par la suite, pour ainsi convertir le financement temporaire du CNRC en un financement permanent.

En ce qui a trait aux activités scientifiques fédérales, le gouvernement affecte 139 millions de dollars au renouvellement de ses laboratoires, et il amorcera le processus visant la construction d'installations fédérales multifonctionnelles, collaboratives en technologies et en sciences, proposant à ce titre un financement de 2,8 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse (58 millions selon la comptabilité d'exercice) sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 4,5 millions par an par la suite.

Le gouvernement investit également un peu plus de 600 millions de dollars pour soutenir la recherche sur l'agriculture, les océans et les changements climatiques.

Dans le mémoire qu'elle a soumis préalablement au budget, l'ACPPU appelait au renouvellement des réseaux de recherche sur le climat, mais le budget 2018 ne propose aucun nouveau financement pour la recherche extra-muros dans ce domaine.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la recherche sur l'Arctique canadien en proposant, pour la recherche intra-muros sur le climat, de fournir un financement de 20,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2019-2020, et de 5,1 millions par an par la suite, à Savoir polaire Canada. Ce financement appuiera la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA). Le gouvernement propose par ailleurs de modifier la *Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique* en appui au transfert du campus de la SCREA à Savoir polaire Canada.

Éducation des Autochtones

Dans son mémoire en vue du budget 2018, l'ACPPU appelait le gouvernement à injecter des fonds supplémentaires dans le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire qui est destiné aux étudiants des Premières Nations et inuits. Comme le gouvernement avait prévu dans son budget de 2017 une hausse du financement du programme sur deux ans et qu'il avait annoncé un examen de l'ensemble des programmes qui procurent un soutien financier aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire, l'absence de nouveau financement pour le programme est certes décevante, quoique attendue.

Le budget de cette année engage 10 millions de dollars en 2018-2019 pour favoriser l'éducation postsecondaire de la Nation Métisse.

Équité et diversité

L'ACPPU appelait d'autre part le gouvernement à prendre des mesures pour assurer l'équité en matière d'emploi en annulant les changements apportés au Programme de contrats fédéraux (PCF). Le budget 2018 ne rétablit pas au niveau où elle l'était auparavant la valeur minimale d'un contrat pour l'application des exigences d'équité en matière d'emploi, mais d'autres mesures positives sont prises. Soulignons qu'aucun nouvel engagement n'est proposé pour la création d'un programme national de garderies.

Données sur l'équité, la diversité et l'inclusion

L'ACPPU prône depuis toujours la compilation par Statistique Canada de données plus complètes sur l'équité et les facteurs de recoupement, et elle participe aux consultations sur l'éducation postsecondaire et les données de recensement.

Le gouvernement propose d'affecter à Statistique Canada 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,6 million par an par la suite en vue de créer un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion. On s'attachera à accroître la disponibilité de diverses données désagrégées par race en vue de mieux comprendre les enjeux majeurs au regard des facteurs identitaires de recoupement, avec un accent particulier sur l'expérience des Canadiens noirs.

Aussi, le budget d'accorder 3,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,4 million par année par la suite, à Statistique Canada afin de créer l'initiative de développement des capacités statistiques des Autochtones.

Le gouvernement s'engage également à ajuster les questions et les choix de réponses du Recensement de la population de 2021 de sorte à mieux tenir compte de la façon dont les gens s'identifient selon le sexe et l'orientation.

Condition féminine Canada recevra un financement annuel de 5 millions de dollars pour entreprendre des recherches et une collecte de données à l'appui du cadre de résultats en matière d'égalité des sexes du gouvernement. L'un des premiers projets qui seraient ainsi soutenus est une analyse des défis spécifiques auxquels font face les femmes des minorités visibles et les femmes nouvellement arrivées au moment de se trouver un emploi en sciences, en technologies, en ingénierie ou en mathématiques.

Violence fondée sur le sexe

Dans la foulée de l'annonce faite l'an dernier de la stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe et suite à l'émergence du mouvement #MoiAussi, le budget 2018 propose de nouvelles mesures ciblées pour lutter contre la violence fondée sur le sexe et le harcèlement.

- 5,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Condition féminine Canada afin de collaborer avec les intervenants, dont les provinces et les territoires, en vue d'élaborer un cadre national harmonisé destiné à garantir des approches cohérentes, complètes et durables pour lutter contre la violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires à l'échelle du pays.
- À compter de 2019, le gouvernement du Canada envisagera de couper le financement fédéral des universités et des campus collégiaux qui ne mettront pas en œuvre les pratiques exemplaires contre les agressions sexuelles sur les campus.
- 86 millions de dollars sur cinq ans et 20 millions par an par la suite pour élargir la portée de la stratégie du Canada pour combattre la violence fondée sur le sexe.

- 50,4 millions de dollars sur quatre ans pour financer des services d'aide juridique aux victimes de harcèlement et aux survivants d'agression sexuelle.
- 10 millions de dollars sur cinq ans et 2 millions par an par la suite pour aider la GRC à régler les cas d'agressions sexuelles « non fondés ».
- 14,51 millions de dollars sur cinq ans pour l'établissement d'un service national d'écoute téléphonique concernant la traite des personnes.
- 34,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 7,4 millions par an par la suite, pour créer un seul cadre intégré qui protégera les employés sous réglementation fédérale contre le harcèlement et la violence en milieu de travail.
- 20 millions de dollars sur cinq ans et 3,6 millions par an par la suite pour mettre sur pied un Centre pour la diversité, l'inclusion et le mieux-être dans la fonction publique qui, dans le cadre de son mandat, sera chargé d'aider les fonctionnaires qui font face au harcèlement sexuel en milieu de travail au sein de la fonction publique.

Par ailleurs, suite à une campagne menée par le Congrès du travail du Canada, le gouvernement fédéral a convenu de modifier le *Code canadien du travail* de manière à accorder cinq jours de congé payé aux travailleurs sous réglementation familiale qui sont victimes de violence familiale.

Équité salariale

Le gouvernement s'engage à intégrer dans le projet de loi d'exécution du budget un projet de loi sur l'équité salariale proactive qui s'appliquera aux secteurs assujettis à la réglementation fédérale. Le projet de loi sur l'équité salariale porterait sur des types d'emplois comme les emplois à temps partiel, temporaires et saisonniers. Il s'appliquerait au Programme de contrats fédéraux relativement aux contrats égaux ou supérieurs à 1 million de dollars et assurerait une application rigoureuse de la *Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi*.

À titre de mesure connexe, le gouvernement mettra en place une pratique de transparence salariale afin de tenir les employeurs sous réglementation fédérale responsables des écarts salariaux qui touchent les groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Cette initiative servira de modèle aux autres employeurs du secteur public.

Promotion de l'équité entre les sexes et les races

Le budget annonce le financement d'une série de mesures visant à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion.

- 1,3 million de dollars pour organiser une table ronde nationale sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).
- 7,2 millions de dollars sur cinq ans pour « tenir une conversation nationale sur l'égalité des sexes ».
- 1,8 million de dollars sur deux ans pour instaurer une stratégie centrée sur les hommes et les garçons et destinée à faire la promotion de l'égalité des sexes.
- 23 millions de dollars sur deux ans pour augmenter le financement du Programme du multiculturalisme afin de soutenir des consultations sur une nouvelle approche nationale contre les sentiments racistes et xénophobes croissants.
- 1,5 million de dollars pour l'organisation d'un symposium important sur les femmes et le milieu de travail au printemps 2019.
- 100 millions de dollars alloués sur cinq ans au Programme des femmes de Condition féminine Canada pour assurer un financement aux organismes d'aide aux femmes vulnérables.

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Parallèlement à l'examen parlementaire en cours de la *Loi sur le droit d'auteur*, l'ACPPU s'emploie à accroître la sensibilisation aux enjeux que soulève le droit d'auteur pour les Autochtones. La question figure précisément à l'ordre du jour du gouvernement étant donné que le budget de cette année prévoit un financement de 1 million de dollars sur cinq ans pour permettre aux représentants des peuples autochtones du Canada de participer aux discussions tenues à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle liée au savoir traditionnel et aux expressions culturelles traditionnelles – une forme importante de propriété intellectuelle.

Le budget propose également un financement de 2 millions de dollars sur trois ans pour réaliser un sondage sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Ce sondage permettra de déterminer la mesure dans laquelle les Canadiens comprennent et utilisent la propriété intellectuelle, y compris les groupes qui ont toujours été moins susceptibles de l'utiliser,

comme les femmes entrepreneures et les entrepreneurs autochtones.

Autres initiatives d'intérêt

Le budget de l'an dernier a instauré une série de changements au régime d'assurance-emploi qui pourraient avoir une incidence sur les dispositions des conventions collectives.

Cette année, de nouvelles améliorations sont apportées à la *Loi sur l'assurance-emploi*, dont la mise en place d'une nouvelle prestation parentale partagée et le programme *Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi*.

À la suite d'une campagne sur l'assurance-médicaments concertée par le Congrès du travail du Canada, le gouvernement a créé un « conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments ».

Après avoir engagé dans ses deux premiers budgets d'importants investissements dans le développement des compétences et l'emploi, le gouvernement libéral propose dans le budget 2018 de nouvelles initiatives :

- 0,75 million de dollars en 2018-2019 pour entreprendre un examen horizontal des programmes de compétences au cours de la prochaine année.
- 448,5 millions de dollars sur cinq ans pour la Stratégie emploi jeunesse (pour doubler le nombre de placements professionnels financés dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada*).
- 46 millions de dollars sur cinq ans pour le lancement d'un nouveau programme de préparation à la formation d'apprenti et 19,9 millions sur cinq ans pour piloter la subvention incitative aux apprenties.

Conclusion

Le budget 2018 est historique du point de vue de l'importance des sommes investies dans la recherche fondamentale et la science.

Le gouvernement a écouté l'argument des scientifiques et chercheurs canadiens selon lequel un financement accru de la recherche fondamentale permettra d'acquérir de nouvelles connaissances essentielles au bien-être de tous les Canadiens.

L'ACPPU continuera à travailler en collaboration avec le gouvernement au renforcement du partenariat fédéral en science et en recherche.

